

Règlement de soutenance du mémoire du DES d'Innovation Pharmaceutique et Recherche

1) **La soutenance** a lieu à partir du 5^{ème} semestre d'Internat, après validation des stages obligatoires et des modules d'enseignement théorique et pratique

2) **Le Directeur** du mémoire est un biologiste, faisant partie d'un laboratoire ou service d'accueil d'internes, ou un enseignant-chercheur de rang A ou titulaire d'une HDR.

3) L'interne doit déposer, avant la soutenance, au service de scolarité, **une demande d'inscription** (voir annexe 1), signée par le directeur de mémoire et précisant le sujet de ce mémoire, au moins trois semaines avant la date de la soutenance. L'inscription devient définitive après contre-signature de la demande par le Coordinateur Régional du DES et par le Doyen de la faculté.

Jean-Pierre GIES
Doyen

Tout changement de Directeur de mémoire, et/ou de sujet de mémoire doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'inscription qui annule la précédente.

Affaire suivie par :

4) **Le mémoire** est dactylographié (format 21x29.7 cm). Son nombre de pages n'excède pas 100. Il est rédigé en tenant compte des indications données dans les annexes 2 à 5.

Jérôme GOLLNER
Service de la scolarité Tél. :
+33 (0)3 68 85 42 84
jerome.gollner@unistra.fr

Le mémoire doit être réalisé en 6 exemplaires au moins. Deux de ces exemplaires seront déposés au service de scolarité adéquat une semaine avant la date de la soutenance.

5) **Le jury** de mémoire comprend au moins 4 membres. Ce jury comprend au moins deux enseignants titulaires du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques appartenant à des unités de formation et de recherche de pharmacie différentes et deux membres n'exerçant pas leurs fonctions dans une unité de formation et de recherche de pharmacie, dont au moins un praticien hospitalier pharmacien ou un pharmacien résident. **Décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.**

Dès la constitution du jury, le candidat prend contact avec les membres du jury pour leur soumettre un exemplaire de son travail. En cas de refus de la part des membres du jury d'autoriser la soutenance, ceux-ci préciseront au candidat les obligations en vue d'une soutenance ultérieure. Si le jury donne son accord, celui-ci est transmis par le directeur de mémoire au coordinateur régional puis au service de la scolarité au moins trois semaines avant la soutenance...

74 route du Rhin
CS 60024
F-67401 Illkirch Cedex
Tél. : (33) 03 68 85 41 10
Fax : (33) 03 68 85 41 00
www.unistra.fr

6) **La soutenance** est publique et annoncée par affichage. Elle consiste en une présentation orale (d'environ 20 minutes) de son travail par le candidat, suivie d'une discussion avec les membres du jury.

Le jury peut admettre le mémoire avec mention « passable, bien, assez-bien et très bien ». Les résultats de la soutenance sont consignés dans un registre de Mémoire de DES.

7) **Le diplôme** d'études spécialisées d'Innovation Pharmaceutique et Recherche est délivré par l'Université après validation par le candidat de tous les modules théoriques et pratiques, de tous les stages et après soutenance avec succès du mémoire. Le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie sera délivré en même temps aux candidats pharmaciens en vertu des dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1988.

Annexe 1

Université de Strasbourg

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR SOUTENIR LE MEMOIRE DU
DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES
D'INNOVATION
PHARMACEUTIQUE ET
RECHERCHE

Je soussigné(e) _____

né(e) le : _____

demande en date du : _____ mon inscription pour soutenir le
mémoire du **D.E.S. d'Innovation Pharmaceutique et Recherche**, tenant lieu de
Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, sous la direction de :

M (Mme) _____

ayant pour sujet :

Je certifie avoir vérifié que mon sujet n'a pas déjà été déposé.

Le coordonateur régional du **D.E.S. d'Innovation Pharmaceutique et Recherche**

propose le jury suivant : Président : _____,

Membres : _____,

_____,

_____.

La soutenance aura lieu le _____, à _____ H _____, salle _____

Le Professeur
Coordonateur du DES

Le Directeur
de mémoire du DES

Le Doyen

Thierry VANDAMME

Jean-Pierre GIES

Annexe 2

PRESENTATION DU MEMOIRE

L'ordre de présentation est le suivant :

- La première page et la couverture rédigées selon le modèle joint (annexe 3)
- La liste des enseignants-chercheurs de la faculté de Pharmacie et de la faculté de Médecine de Strasbourg (liste fournie par le Secrétariat).
- Le texte de la thèse avec introduction, partie bibliographique, partie expérimentale résultats et discussion.
- Une bibliographie conforme aux instructions ci-jointes (annexe 3).
- une table des matières.
- une fiche signalétique d'une page conforme à la présentation normalisées et placée en fin de mémoire (annexe 4).

Annexe 3

Université de Strasbourg
FACULTE DE PHARMACIE DE STRASBOURG

Année 20..

N° _____

MEMOIRE DU DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES

Présenté et soutenu par

TITRE

Président du jury : Monsieur le Professeur...

Membres du jury : Monsieur le Professeur...
Monsieur le Professeur...
Monsieur le Professeur...
Monsieur le Docteur...

Approuvé par le Président de l'Université de Strasbourg en date du

Annexe 4

FICHE SIGNALÉTIQUE
(à rédiger en une page)

NOM _____ Prénom _____

Le cas échéant Nom Marital _____

Né(e) le _____ à _____

TITRE DE LA THESE

Date et lieu de la soutenance : _____

N° d'ordre : _____

RESUME
(10 lignes)

Mots clés
(5 à 10)

Nom du Directeur de Thèse : _____

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie devra être présentée de la façon suivante :

Les références relatives :

1) **aux articles** dans les revues doivent être données dans l'ordre suivant :

Auteur(s) : nom(s) et initiales des prénoms
Titre complet de l'article
Nom du périodique (abréviation internationale) année, tome, première et dernière page.

Exemple :

WESTEKEMPER P., WIECZOREK U., GUERITTE F., LANGLOIS N., LANGLOIS Y.,
POTIER P., ZENK M.H.
Radioimmunoassay for the determination of the indole alkaloid windoline in *Catharanthus*
Planta Med. 1980, 39, 24-37.

2) **aux chapitres** dans les livres doivent être libellées ainsi :

HATFIELDS G.M. in KINGHORN A.D. (Ed.) - *Toxic Plants* 1979 7-58
New-York Columbia Univ. Press.

3) **à des ouvrages** complets doivent être mentionnés comme suit :

SCHULTES R.R., HOFMANN A., KLUVER H. - *The Botany and chemistry of hallucinogens* Springfield Illinois USA (1980), THOMAS C.C. Publisher.
